L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 5 JUILLET 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande — Une gardienne d'enfants française. On voudrait qu'elle consentit à aller au Nord durant l'été. S'adresser, 1582 avenue St-Charles, encoignure rue Etats.
5 juil—2f

A VENDRE.

A VENDRE—La boulangerie de Bathiste Petel, coin des rues Villeré et François.
2 juil—7f

A VENDRE—2 belles et jeunes juments par B. Pierre, aux Fair Grounds, Gentilly Road, porte numéro [illegible] entrance. 16juil—[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 22ème jour d'avril 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous et dans les termes et chiffres suivants, à savoir : Interdiction de Rosie Righter, No 23,780, Division "C".

Cette affaire a eu lieu aujourd'hui ; présent, Augustin Bernou, Esq., pour le plaignant ; la défenderesse présente en cour. Après avoir entendu les plaidoyers, les témoignages et les avocats, et après avoir interrogé et examiné la défenderesse, la cour, considérant qu'elle est mentalement incapable de diriger et de prendre soin de sa personne ou de sa propriété ; il est ordonné, adjugé et décrété que la dite défenderesse, Rosie Righter, soit, et elle est par le présent, déclarée incapable de prendre soin de sa personne et de ses biens, et, en conséquence, qu'elle soit interdite.

Jugement rendu le 22 avril 1889.
Jugement signé le 26 avril 1889.
Signé : F A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt-sixième jour de juin de l'An de Notre Seigneur Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Neuf.

HUGUES J. LAVERGNE,
Député Greffier.
2 juil—5 6 11

AVIS DE SUCCESSION.

No 23,804.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans —Division C.
Succession de Abigail L. Stark.

LA Franklin Trust Company de Brooklyn, N. Y., dûment appointée gardienne du mineur Edwin S. Stanton, ayant fait la demande sur l'encouteur de la dernière volonté et testament de Abigail L. Stark, pour l'argent entre ses mains appartenant au dit mineur, avis est par le présent donné à tous ceux ou réclamant créanciers du dit mineur d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la date de cette publication, les raisons pour lesquelles cet argent ne serait pas payé.
Par ordre de la cour.
HUGUES J. LAVERGNE,
3 juil—3 17 aout 1 Député-Greffier.

Succession de Maria S. Righter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 27,392 — Division A—Attendu que William F. Brown a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Maria S. Righter, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
4 juil—4,10,13 Greffier.

Succession de Charles G. Nathan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,949—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par George McD. Nathan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
30 juin—30 juil 5 9 Greffier.

Succession de Mme Barbara Hamm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 27,359—Division A—Attendu que Mlle Anna Hey a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Barbara Hamm, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
28 juin—juil 3 7 Greffier.

Succession de A. Pradeo, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,903—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Félix Ramel, tuteur datif de la mineure Emma Prados, et comme tel administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
30 juin—30—juil 5,9 Greffier.

Succession de John D. Reel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,097—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Briget Ford, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juin—26, 30, 5 juillet

Succession de John Cain.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 27,148 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John R. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
28 juin—28—juil 3.7 Greffier.

Succession de Mme Elizabeth Kassel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans —No. 25,242—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Phillip Kassel, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juin—26 30—5 juil

AVIS AUX CREANCIERS.

J. W. H. Eckert vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 27,268.— Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John Bastian, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
2 juillet—2.6.11 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,268—Division B.—J. W. H. Eckert vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, J. William H. Eckert, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, à son bureau, No. 21 Passage de la Bourse, en cette ville, jeudi, le 18me jour de juillet 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, [illegible] ... que toutes [illegible] procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Jas. D. Grace, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 14 juin 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme,
H. MOLAISON, Député Greffier.
15 juin—3f en 12 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,379—Division D—D. J. Searcy & Co. vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires de la maison commerciale de D. J. Searcy & Co., et David J. Searcy et John A. McLean, individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit tenue et convoquée pardevant Henry J. Rhodes, notaire, en son bureau No 23 rue Carondelet, en la ville de la Nouvelle-Orléans, LUNDI, le 15me jour de juillet 1889, à 11 heures a. m., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Bernard McCloskey, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 6 juin 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
6 juin—6 12 20 27—3 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,261—Division E.—Ferdinand [illegible] vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable Ferdinand [illegible] soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le MERCREDI, 10 juillet 1889, à 11 heures a. m., dans le but d'arranger les termes et les conditions de la vente des biens ici cédés, et pour prendre toute autre action pour [illegible] cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 25 juin 1889.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme,
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
27 juin—3f en 10 juil

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division D. — Ordre de Cour — [illegible] ... Benjamin Ory, notaire, MERCREDI, 10 juillet 1889, à 11 heures a. m. [illegible]
Nouvelle-Orléans, 25 juin 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR [illegible]
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
[illegible] juin—3f en 10 juil

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéro simple ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
PAR
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 16 JUILLET 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, sont		$300,000
1 Lot de	100,000		100,000
1 Lot de	50,000		50,000
1 Lot de	25,000		25,000
2 Lots de	10,000		20,000
5 Lots de	5,000		25,000
25 Lots de	1,000		25,000
100 Lots de	500		50,000
200 Lots de	300		60,000
500 Lots de	200		100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, sont	$50,000
100 Lots de	300	30,000
100 Lots de	200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, sont		$99,900
999 Lots de $100,		99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

On demande des agents partout.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express, Money Order, ou chèques de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie envoyée par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

[illegible]

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
— AVEC UNE —
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
— LE —
SAMEDI MATIN
— ET —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	.25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales ;

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS
No 73 RUE DE CHARTRES [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Michael Hoogeade vs. Wm. J. Wagner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,130—En vertu d'un bref de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Cinq terrains avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 16, 17, 18, 19 et 20, dans le carré No 26, borné par l'avenue Rochville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, selon un plan annexé à un acte passé pardevant A. Hero, Jr, notaire, le 23 décembre 1870. Les dits terrains mesurent chacun trente [30] pieds de façade sur l'avenue Rochville, sur une profondeur de cent cinq [105] pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 16 forme le coin de la rue Live Oak et de l'avenue Rochville, aussi les droits, titres, intérêts, réclamation et demande à un morceau de terre, trente [30] pieds de largeur, s'étendant devant les dits terrains.

2° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 13, 14, 15, dans le carré d'îlot borné par l'avenue Rochville et les rues Live Oak, Arabella et Laurel, mesurant, au pied américain, selon un plan du dit carré annexé à un acte passé pardevant A. Hero Jr., notaire, le 23 décembre 1870, chacun, trente [30] pieds de façade rue Arabella, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent cinq [105] pieds. Le terrain 15 forme le coin des rues Arabella et Live Oak.

Le tout a été acheté par le défendeur de Mme Mary Jane Finnegan, par acte pardevant H. E. Kerr, notaire, le 20 janvier 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° En argent comptant, une somme suffisante pour payer la réclamation du demandeur, soit dix-huit cent dollars ($1800) avec intérêt de huit pour cent par an à partir du 20 janvier 1887 jusqu'à parfait paiement ; 5 % honoraires d'avocat sur le montant du principal et intérêt de la dite réclamation ; un dollar [illegible] et les frais de procès ainsi que les taxes de ville [illegible].

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un billet à ordre de dix-huit cent ($1800) dollars souscrit par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, sous la date du 20 janvier 1887 payable [illegible] après cette date, avec intérêt de huit pour cent par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement, et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation du demandeur, selon un acte passé pardevant H. E. Kerr, notaire, le 20 janvier 1887, l'acquéreur assumant toutes les obligations de l'acte hypothécaire ainsi quant aux honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° Et le reste du prix d'adjudication, s'il y en a un, comptant sur les lieux.

Et en cas que le prix offert pour la propriété, soit, après déduction faite des honoraires, frais et taxes au comptant, soit moindre que le montant de la réclamation du demandeur et de l'intérêt réunis et du billet à assumer comme il est décrit secondement plus haut, alors, après le paiement des dits honoraires, frais et taxes à comptant, l'acquéreur paiera comptant la somme au pro rata échéant à la réclamation du demandeur et assumera le dit billet décrit plus haut seulement pour le montant au pro rata échéant au même.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 juil—2 9 16 23 30—aout 3

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente d'une propriété de valeur, formant l'encoignure des rues Bourgogne et François, dans l'îlot borné par les dites rues et les rues Bourgogne et Union.
M. Doll vs. Joseph Guédernaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,214—En vertu d'un bref de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 3 août 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Marigny, dans l'îlot No 270, borné par les rues Rampart [anciennement Amour], Bourgogne [anciennement Craps], François et Union, mesurant soixante [60] pieds de face à la rue Rampart sur cinquante-huit [58] pieds de profondeur et de face à la rue François, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., étant la même propriété acquise par le défendeur de [illegible], par acte pardevant Octave Drouet, notaire, daté du 10 mai 1883.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 juil—2 9 16 23 30 aout 3

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de trois lots de terre de valeur formant l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue Claiborne, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Convenable pour une fabrique de savon, et tous les accessoires. Le tout devant être vendu en bloc.
Aussi deux autres lots de valeur y attenant, avec bâtisses et améliorations.
—Dans l'affaire de—
Heinrich W. Kaiser vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,644—En vertu d'un ordre de vente en date du 11 juin 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, ensemble avec la manufacture de savon qui s'y trouve, et avec les appareils et installations, etc., qui y sont attachés et qui font partie de la dite manufacture de savon, situés dans le Faubourg Washington, Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Port, St-Avid et Claiborne, Prosper et l'avenue Lafayette, faisant une partie des lots, désignés par les numéros Un, Deux et Trois sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de ville, et déposé à l'étude de Félix De Armas, notaire en cette ville. Les dits lots de terre mesurent, chacun, trente-deux pieds de face à l'avenue Lafayette, sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes droites et parallèles. Ces dits lots forment l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue St-Avid et Claiborne. Les dits trois lots se touchent et forment un lot de cent cinq pieds de face à la dite avenue Lafayette, sur une profondeur et façade à la rue St-Avid ou Claiborne de cent dix pieds.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Port, St-Avid ou Claiborne et Prosper et l'avenue Lafayette, formant une partie du lot désigné par le numéro quatre, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de ville, déposé en l'étude de F. de Armas, alors un notaire en cette ville, par acte en date du 21me jour de mars 1826 ; lequel dit lot mesure (au pied américain) trente pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de cent cinq pieds, entre lignes égales et parallèles, borné sur le devant par la propriété de H. W. Kaiser et sur la gauche par la propriété de Gentilly Dreux et à son représentants.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, situé dans le Faubourg Washington, Troisième District de cette ville, désigné par le numéro un de l'îlot numéro vingt-quatre, borné par les rues Prosper, Lafayette, St-Avid ou Claiborne et Port, et mesurant trente pieds de face à la rue du Promenade Lafayette, sur une profondeur de cent trente pieds huit pouces et six lignes.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et syndic dans l'affaire ci-dessus.
17 juin—17 24 juil 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Shérif de la barge Keystone, avec ses agrès, apparaux, etc.
Sans limite.
A un crédit de 12 mois.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un ordre de vente en date du 9 mars 1889, dans l'affaire de L. C. Rosenblum & Co. vs leurs créanciers, No 26,390.
et de trois writs de fieri facias dans les affaires qui suivent, à savoir :
First National Bank of Pittsburgh vs Joseph R. Williams—No 26,314.
Fort Pitt National Bank of Pittsburgh vs Joseph R. Williams—No 26,315.
Mechanics' National Bank of Pittsburgh vs Joseph R. Williams—No 26,316.
Et aussi en vertu d'un ordre de saisir dans l'affaire de
First Pitt National Bank of Pittsburgh vs Joseph R. Williams—No 26,314.
en date du 17 mai 1889, et aussi en vertu d'un ordre additionnel de vente dans les affaires ci-dessus, rendu le 22 juin 1889, le tout à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
La barge Keystone, ensemble avec tous ses agrès, apparaux, etc., et telle qu'elle se trouve maintenant dans le fleuve Mississippi, à Alger, près du débarcadère du ferry du Deuxième District.
Saisie dans l'affaire de l'insolvable.
Saisi dans les affaires ci-dessus et d'autres.
Conditions—Cette barge devra être vendue à crédit de douze mois [illegible] ... L'acquéreur devra fournir un billet avec de bonnes et solvables cautions, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an à partir du jour de la date jusqu'à parfait paiement final et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acquéreur aura à [illegible] les frais de l'acte [illegible].
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27juin—27—juil 3 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.
Veuve Evaline Hatch vs Veuve Henry Ann Fisk.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,438—En vertu d'un bref de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, SAMEDI, 6 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain morceau de terre ou portion avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlot désigné par le numéro [illegible], borné par les rues Joséphine, [illegible], Rousseau et Jackson, [illegible] ... pieds de face à la rue Joséphine sur cent dix-neuf pieds [illegible].
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 juin—2 10 17 24—1 6 juil

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Blanche Martin, épouse de Octave [illegible], et Léonce Martin vs Joseph Fude.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 26,5[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Les trois-quarts indivis d'un lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Marigny, Girod, Mandeville et Urquhart, ayant trente-trois pieds six pouces de face à la rue Marigny sur une profondeur de cent dix-huit pieds avec les bâtisses qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 17 24—1 8 13 juillet

ANNONCE JUDICIAIRE.
George B. Guibaud, Mlle Fanny Prevost, mineure, subrogés, vs Wm A. Freret et Frederick G. Freret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5,380—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Tous les droits, titre et intérêts des défendeurs Wm A. Freret et Frederick G. Freret dans la succession de leur défunte mère, feue Mme Fanny Prevost et de leur grand-père [illegible] ... dans et sur les biens suivants de la propriété ci-décrite :
1° Les lots 11 à 21 inclusivement, dans l'îlot borné par les rues Carondelet, Baronne, Première et Deuxième [illegible] ... selon un plan de Hugh Grant, voyer, en date du 9 mars 1849, déposé dans les archives de Adolphe Mazureau, notaire ; les lots 13 à 20 inclusivement, mesurent chacun vingt-huit pieds un pouce et trois lignes de face sur la rue Baronne par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles ; les 11 mesure trente pieds de face [illegible] ... et le lot 21 a trente pieds de face à la rue [illegible] sur cent vingt-cinq pieds de profondeur.
2° Quatre-vingt dix pieds de la portion de façade des lots 5 à 9 inclusivement, dans le même îlot, lesquels cinq lots suivant le même plan, mesurent chacun comme suit : les lots 5 et 6 ont chacun vingt-huit pieds un pouce et 3 lignes, les lots 7, 8 et 9 ont chacun vingt-huit pieds six pouces et trois lignes tout de façade sur la rue Carondelet sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les portions ci-dessus dans les deux neuvièmes doivent avoir chacun de quatre-vingt dix pieds de façade sur la rue [illegible], sur cent quarante pieds dix pouces et une ligne de profondeur et de [illegible] Carondelet.
3° Le lot No 4 dans l'îlot borné par les rues Celeste, Quatrième, Washington et Chestnut, ainsi désigné sur un plan annexé à un acte pardevant Félix Grima, notaire, en date du 20 mai 1861, lequel lot No 4 mesure cinquante-huit pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Celeste, sur cent vingt-huit pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles.
4° Deux neuvièmes de deux îlots de terre, dans le Septième District, Nos 270 A et 270 B, bornés par l'avenue Canal, les rues Carrollton et les rues Dublin, Sixième et Dix-septième ; le No 270 A est borné par l'avenue Canal, les rues Dublin, Sixième et Stéphanie, et le No 270 B par l'avenue Canal, les rues Dublin, Dix-septième et Stéphanie.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 juin—[illegible]—juillet 3 15 20 27

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Shérif des contenus et des marchandises de plusieurs magasins de plombier, pièces d'adaptation pour le gaz, à gaz et machines à vapeur, installations de gaz d'un établissement.
La Compagnie des Phoenix Glass Co., vs E. B. Lyons—No 26,979.
L. Wolf Manufacturing Co., vs le même—No 27,000.
E. P. Gleason Manufacturing Co. vs le même—No 27,022.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux et après désignés, le LUNDI, 8 juillet 1889, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Au local, No 58 rue Baronne.
Le contenu du dit établissement, consistant d'une vente assez lourde de lustres, globes, brûleurs, installations de gaz, tuyaux, robinets, réservoirs à gaz, ranges, etc., et autres accessoires faisant partie du dit commerce, le tout selon un inventaire enregistré au bureau.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20juin—26—juil 1 5 8

ANNONCE JUDICIAIRE.
La Banque des Citoyens de la Louisiane vs J. A. Laurent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,520—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain terrain, situé dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlot borné par les rues Levée, Morales, Craps et Congrès, désigné par le Numéro Cinq sur un plan de J. A. Pueyo, le 18 mai 1844, et déposé en l'étude de C. Boudousquié, notaire. Le dit terrain forme l'angle des rues Levée et Congrès, et mesure, au pied américain, trente pieds dix pouces et une ligne et six lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds trois-quarts d'une ligne le long de la rue Congrès, et quatre-vingt-dix-sept pieds et six lignes sur la ligne opposée, et ayant une largeur de [illegible] ... Numéro Quatre, sur lequel il pose, entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges sur le dit terrain [illegible].
Ensemble avec vingt-quatre actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, appartenant à la propriété.
Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse, savoir : la somme de cent deux dollars de stock prêté et dix pour cent d'intérêt [illegible] à partir du 1er décembre 1884, et la somme de [illegible] pour cent d'intérêt par an sur $68 ... à partir du 1er décembre 1885 ; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 à partir du 1er décembre 1886 ; huit pour cent par an sur la somme à partir du 1er décembre 1887 ; huit pour cent par an sur la somme à partir du 1er décembre 1888, et les frais et dépens du procès de la vente ainsi que les taxes dues, ou, la propriété.
L'acquéreur, en outre, assumera le résidu du dit stock hypothéqué, dette pour laquelle encore demandé dans le paiement tout entier [illegible] ... de la charte et des Règlements de la Banque, savoir : la somme de deux mille cinq cents dollars ; et l'acquéreur prendra toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, sous sa charte, et le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24—1 8 13 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.
Hermanda Cénelat, épouse de Germain Benoit, vs. son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 24,445 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Dumaine, Villeré, St-Philippe et Robertson, désigné par le No 8, sur un plan de Joseph Pilié ancien voyer, en date du 30 mai 1838, et déposé en l'étude de Olé [illegible], ancien notaire ; le dit lot mesure trente deux pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds deux pouces et trois lignes plus ou moins entre lignes parallèles. La dite propriété en communauté a été achetée par le défendeur de Alfred Marchand par acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire, le 6 mars 1872, et enregistré au Bureau des transferts, Livre 100, folio 504.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHARLES W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juin—10, 17, 24—1, 8, 13 juillet

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété de valeur améliorée formant l'encoignure des rues Royale et Hôpital
Mme Veuve E. Tuomy vs. Veuve et héritiers de F. Dugenge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,209—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commercial, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Royale, Hôpital, Ursulines et Bourbon, formant le coin des rues Hôpital et Royale, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Royale sur cent trois pieds de profondeur et face à la rue Hôpital, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans aucune exception ou réserve, étant la même propriété acquise par feu [illegible] ... Dugenge, d'après un acte passé le 1880, pardevant Octave Drouet, notaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
[illegible]—1 8 15 22 27 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.
William Brochere vs. Crescent City Manufacturing Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 27,145—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique, au No 229 de la rue [illegible], LUNDI, 8 juillet 1889, à 2 heures p. m.—
Un wagon et un jeu de harnais.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 juin—27, 3, 8 juillet.

VENTES A L'ENCAN

PAR WARREN HOMES.

PLACEMENTS DE CHOIX
Avec des conditions des plus libérales de un tiers ou plus comptant.
Dans le Premier et Quatrième Districts.
A proximité des Eglises, des Ecoles, des Marchés et des Chars.
Le cottage pour résidence à double corps de logis Nos 323 et 323 1/2, 330 et 335 1/2 rue Jackson.
Le cottage double pour résidence, Nos 434 et 434 1/2 rue Annonciation.
L'élégant cottage en bois pour résidence No 40 rue Liberté.
Succession de Mme Blanche Dumestre.
Pour un Partage. A l'encan.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Docket No 21,799.

PAR WARREN HOMES, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI 13 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre émanant d'un jugement de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé le 6 juin 1889, Docket No 21,799, dans l'affaire de la succession de Mme Blanche Dumestre pour un partage, il sera vendu à l'encan public, savoir :

1° Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Jackson, Dryades, Joséphine et Baronne, désigné par le No 21 ; le dit lot mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Jackson, sur une profondeur entre lignes parallèles de 106 pieds 7 pouces et 4 lignes.
Les améliorations comprennent un cottage pour résidence, à double corps de logis, Nos 323 et 323 1/2 rue Jackson.

2° Un lot de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlot que la propriété décrite ci-dessus et contigu à la propriété désignée par le No 22 ; le dit lot mesurant 34 pieds 2 pouces de face à la rue Jackson, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 106 pieds 7 pouces et 4 lignes.
Les améliorations comprennent un cottage à double corps de logis comme celui des Nos 335 et 335 1/2 rue Jackson.

3° Trois lots de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Gasquet, ancienne Jackson, Liberté, anciennement Treme, Commune et Marais, désignés comme lots Nos 4, 5 et 6 et partie du lot No 9. Les dits lots mesurent ensemble 73 pieds de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 4 lignes.
Les améliorations comprennent un grand cottage élevé avec corridor en avant, et entouré comme le No 40 rue Liberté.

4° Un morceau ou portion de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Jackson, Annonciation, Philip et Chippewa, mesurant en mesure française, 50 pieds de face à la rue Annonciation sur 150 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur, plus ou moins, et en mesure américaine, 51 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 170 pieds 3 pouces, plus ou moins, la dite portion de terre étant la moitié du lot ainsi désigné par le No 8, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 2 de mars 1834, déposé dans le bureau de Carlisle Pollock, ancien notaire en cette ville.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à double corps de logis, connu sous les Nos 434 et 434 1/2 rue Annonciation. [illegible] ... suivant un plan dressé par Wilson & Patton, voyers, daté du mois d'octobre 1887 et sont toutes plus ou moins en mesure américaine, et déposés au bureau de l'encanteur et il sera exhibé à l'encan et qui sera sujet à l'endr ... la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans en billets portant 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque, avec les clauses pénales d'usage, la propriété devant être assurée et la police transférée au détenteur des billets, l'assurance transférée aux détenteurs des billets, le tout garanti par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur. L'acquéreur assumera les taxes de 1889 en déduction du prix d'adjudication. 10 pour cent déposé au moment de l'adjudication.
Actes de vente par devant Joseph D. Taylor, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
5 juin—9 16 2 30—juillet 7 13

PAR JAS P. GUINAULT.

Meubles, argenterie et bijoux.
Succession de Jean Momentes.—No 27,108

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—LUNDI, 8 juillet 1889, il sera vendu, à 11 heures du matin à la dernière résidence du défunt, No 162 rue Bienville entre les rues Rampart et Bourgogne en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 juin, 1889—
Meubles de maison, argenterie et bijoux, d'après un inventaire enliassé au dossier.
Conditions—Comptant.
30 juin—26—juillet 2 7

Résidence à étage rue des François No 94, près du Marché François.
Succession d'Eulalie Labeste, épouse de R. G. Sanders.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 6800.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau : coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 27 juillet 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 juin 1889, la propriété suivante, savoir :
Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot compris entre les rues François, Esplanade, Chartres et Decatur, lequel lot de terre mesure 21 pieds 7 pouces 4/8 de ligne de face à la rue des François sur une profondeur et de 127 pieds 10 pouces 5/8 de ligne.
Ensemble une résidence à étage ayant un rez-de-chaussée en magasin avec résidence au-dessus, hydrant, etc., etc.
Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Une moitié ou davantage comptant à l'option de l'acheteur et la balance à un an de crédit en un billet garanti par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.
L'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1889. 10 pour cent comptant sera exigé du moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Jos. Duvigneaud, notaire.
26 juin—26 29—6 13 20 27 juillet

Magasin en briques à quatre étages, No 108 rue Decatur.
John F. Gaspard vs. ses créanciers—No 23,871.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 juillet 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 février 1889, la propriété suivante, savoir :
Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Decatur, Chartres, St Louis et Toulouse, désigné par le No 77 et mesurant 1 pieds de face à la rue Decatur, le même largeur sur la ligne du fond, sur 64 pieds de profondeur entre lignes parallèles, incluant deux pieds de la propriété voisine en commun pour le mur mitoyen avec une allée en commun donnant sur la rue Toulouse.
Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire.
11 juin—11 15 22 29—6 3 juil

ANNONCE JUDICIAIRE
Maison en briques rue du Fort Nos 14, 16 et 18 près du Bayou.
Maison en bois rue Mandeville No 61 entre les rues Morales et Chartres.
Vente pour effectuer un partage.
Michel Meitinger vs Charles Carreras, tuteur et al.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 25,430

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 juillet 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 7 juin 1889 et signé le 13 juin 1889 par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, les propriétés suivantes, savoir :
1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot No 8, borné par les rues Mandeville, Esplanade, Chartres et Morales, mesurant 27 pieds 3 pouces 2 lignes de face à la rue Mandeville sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.
2° Un autre lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le même District, dans l'îlot borné par les rues Fort, Esplanade, Decatur et North Peters, mesurant 32 pieds 1 ligne de face à la rue du Fort 87 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Decatur, et [illegible] de profondeur du côté de la rue North Peters et 32 pieds 8 pouces de largeur sur la ligne du fond.
Le tout suivant les plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix d'achat.
Actes de vente pardevant Jno. J. Barrett, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de vente sera requis.
14juin—14 28 29—13 20juillet

Propriétés dans le Troisième District.
Maison Double rue des François, No 181.
Maison à deux corps de logis, rue Bourbon, No 462.
Terrain vide, rue Bourgogne.
Succession de Madame F. G. Gaspard—No 26 887.

PAR Jas P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 juillet 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 juin 1889, les propriétés suivantes, savoir :
1° Un lot de terre dans l'îlot compris entre les rues François, Champs Elysées, Morales et Urquhart, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des François, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison double couverte en ardoises, ayant huit chambres, deux citernes, lieux d'aisance, une hydrant, etc., etc. ; loués $12 par mois.
2° Un lot de terre dans l'îlot compris entre les rues Bourbon maintenant Bourbon, Morales [illegible], Marais, Urquhart et Union, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourbon sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison en deux corps de logis contenant six chambres, deux citernes, etc., lieux d'aisance, etc. Loués $10 par mois.
3° Un terrain vide dans le carré d'îlot compris entre les rues Bourgogne, Morales, Amour et St Bernard, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur 110 pieds de profondeur. Le dit lot de terre est désigné par le No 8 de l'îlot No 25. Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant P. L. Fynsky, notaire.
Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix d'acquisition.
5 juin—8 15 22 29—juil 6

Propriétés de choix

Près du Marché Poydras.

Deux résidences en briques, à étage, rue Carondelet, Nos 150 et 151.
Magasin en briques, à étage, rue Poydras, No 184.
Un îlot de terre, avec bâtisses, à Carrollton, à trois îlots du fleuve et dans l'avenue St-Charles.
Quatre lots de terre faisant face aux rues St-Louis et Robertson, près de la Southern Brewery.
Vente pour effectuer un partage.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,961—Division E.
John M. Schmidt et al. vs. Madame E. E. Boudwell et al.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau : Bienville et Passage de la Bourse—Le SAMEDI, 6 juillet 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 21 mai 1889, par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la dite cour, les propriétés suivantes, savoir :
1° Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'îlot compris entre les rues Poydras, Baronne, Carondelet et Lafayette, étant à une distance de 65 pieds 9 pouces de la rue Carondelet, et mesurant 21 pieds 11 pouces de face à la rue Poydras sur 150 pieds 7 pouces de pied de profondeur [illegible] ... la plus rapprochée de la rue Carondelet. Les bâtisses et améliorations comprennent un magasin en briques à étage, loué à MM. Larrieu et Mandot à raison de $50 par mois. Le magasin est désigné par le No 184 rue Poydras.
2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le même district et îlot, étant à une distance de 79 pieds 7 pouces de la rue Poydras, et mesurant 22 pieds 9 pouces 4/7 lignes de face à la rue Carondelet, sur 91 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée de trois pieds de largeur, s'ouvrant sur la rue Poydras. Les bâtisses et améliorations comprennent une résidence en briques à étage, portant le No 150 rue Carondelet—loué $30 par mois.
3° Un autre lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le même district et îlot, attenant à la propriété ci-dessus et secondement décrite ; lequel lot de terre étant à une distance de 99 pieds 9 pouces de la rue Poydras et mesure 19 pieds 11 pouces de face à la rue Carondelet, sur 91 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles, avec l'usage d'une allée de quatre pieds de large dans le fond ou sur le côté, ouvrant sur la rue Poydras. Les bâtisses et améliorations comprennent une résidence en briques à étage, portant le No 151 rue Carondelet, louée $30 par mois.
4° Quatre lots de terre attenants avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlot No 162, borné par les rues St-Louis, Toulouse, Robertson et Claiborne, [illegible] ... selon un plan annexé à un acte passé pardevant Mesny & Cook, passé devant Louis T. Caire, alors notaire, le 17 septembre 1851. Les dits lots sont désignés [illegible].
Les lots Nos 1, 2 et 3, mesurent, chacun, 32 pieds de face à la rue St-Louis, sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles — le lot No 3 étant à une distance de 32 pieds de la rue Robertson. Les améliorations consistent en une maison en bois, construite sur l'arrière de l'îlot, et un grand hangar faisant face à la rue St-Louis, occupé par un marchand de [illegible] ... le lot No 4 mesure 32 pieds de face à la rue Robertson, sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant à une distance de 160 pieds de la rue St-Louis. Ensemble une maison en bois, double, etc., [illegible] par mois.
5° Un îlot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième district de cette ville, borné par les rues Clinton, Hillary, Commercial et Magnolia, mesurant 300 pieds de face aux rues Clinton et Hillary, et 272 pieds de face aux rues Magnolia et Commercial. Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en bois à l'angle des rues Clinton et Commercial ; une autre à l'angle des rues Clinton et Magnolia, et un cottage élevé au centre de l'îlot et [illegible] ... la rue Clinton. Les lieux d'aisance, etc.
Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Une moitié au plus comptant et la balance à un crédit d'un an en un billet garanti par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, de même que pour le paiement des susdits billets. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1889 en sus [illegible].
Les acquéreurs feront un dépôt comptant de 10 pour cent sur le prix d'adjudication.
Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire.
5 juin—8 15 22 29—6 juil

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Site de choix sur lequel on peut bâtir, rues Rousseau, entre Joséphine et Jackson.
A L'ENCAN.
Succession de Daniel O'Regan.
No. 17,221—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 juin, 1889, il sera vendu à l'encan :
Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlot borné par les rues Rousseau, Fulton, Joséphine et Jackson. Le terrain mesure 31 pieds de façade rue Rousseau sur 110 de profondeur, et est situé dans un quartier populeux, près de la Brasserie Louisiana.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera toutes les taxes de 1889, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo C. Preot, notaire.
19juin—19 29—6 13 20 juil

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Le nouveau et joli cottage No 13 rue St-Antoine, entre North Rampart et Bourgogne.
5 actions du Mutual Building and Homestead Association.
Succession de Frank Lemonotte.
No 27,344—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 3 août 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs No 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. F A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, datés respectivement le 25 juin 1889 et le 27 juin 1889, pour le compte de la dite succession, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y se trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlot borné par les rues St-Antoine, Nord Rampart, Bourgogne et Bourbon, (anciennement Craps) mesurant 27 pieds 7 pouces de face à la rue St-Antoine, sur 156 pieds et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan fait par Arthur de Armas, arpenteur voyer de la ville, en date du 21 février 1887, et annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 1er mars 1887.
Les améliorations consistent en un nouveau et joli cottage connu comme le numéro treize de la rue St-Antoine, ayant six chambres, corridor, salle de bain, lieux d'aisance, etc.
—Aussi—
5 actions (certificat No 3[illegible]) du Mutual Building and Homestead Association, et les quittances de paiement faits jusqu'au 3 juin 1889.
Conditions—Pour les actions, comptant à l'adjudication. Pour la propriété, l'acquéreur assumera le paiement de deux billets hypothécaires, chacun pour la somme de quatre cents dollars, datés du 26 janvier 1889, payables respectivement à un et deux ans après leur date, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir de leur date jusqu'à paiement final ; le reste de l'adjudication, comptant.
L'intérêt sur les billets sera assumé par l'acquéreur, en sus du prix de son adjudication.
Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 juin—29 juil 6 13,20 27 aout 3

ANNONCE JUDICIAIRE.
Une maison en bois à deux étages avec deux corps de logis dans le Premier District.
Coin des rues Gravier et St-Jane.
Succession de Luke Mahoney et Honora Mahoney, sa femme.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 3 073.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, le 3 août 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 25 juin 1889, pour compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, à savoir :
Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No 2 dans l'îlot borné par les rues Gravier, Commune, St-Jane et Saratoga, sur un plan dressé par Knell & Weeler, arpenteurs daté le 17 mars 1848, déposé au bureau de Félix Grima, notaire en cette ville ; le dit lot forme l'encoignure des rues Gravier et St Jane, et mesure 22 pieds 7 pouces de face à la rue Gravier, sur 130 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages avec double corps de logis ayant huit chambres, cuisine, salle de bain, une cuisine à l'arrière avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a, à un crédit de 1 et 2 ans représentée par des billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'au paiement garanti par le privilège du vendeur et par hypothèque spéciale avec les clauses pénales usuelles et l'assurance sur la propriété vendue.
Acte de vente pardevant F. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29juin—29—6 13 20 27juil—3août

ANNONCE JUDICIAIRE.
Terrain de valeur dans le Sixième District, rue Tchoupitoulas. — Pour un partage.
[illegible] ... John E. Page vs. Mme Ens. Anne Page et als—No 25 110—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI 13 juillet 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 12 juin 1889 et signé le 17 juin 1889, et par le consentement de toutes parties intéressées, enregistré le 3 juin 1889, dans la dite Cour, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
1° Un lot de terre situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Tchoupitoulas, Calliope et Magazine et l'avenue de la Louisiane, désigné comme le lot No 23, sur un plan à l'étude de F. Guyol, notaire, et mesurant 32 pieds 4 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles.
2° Une certaine patente de terre No 462, du nom de W. R. Armstrong, enregistrée au bureau des terres et N. C. Warmack, gouverneur de la Louisiane pour quatre ans [illegible].
3° Un certain jugement en faveur de John Page contre le Board of Administrators of the Insane Asylum pour $490.77 avec intérêt à 8 pour cent à partir du 21 mars 1871 et les frais rendu par la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, No 2312.
4° Un certain billet de crédit en un ordre tiré par Josiah Fisk, le 11 mai 1881, pour $800 avec intérêt de 8 pour cent à partir de la date.
Pour plus ample informations concernant la patente, jugement et billet de crédit dans la propriété à vendre, s'adresser au bureau de l'encanteur.
Conditions—Pour les biens immobiliers un tiers comptant et le reste à un et deux ans ; les portions à crédit sont garanties par privilège du vendeur et hypothèque ; les billets portant intérêt à 8 pour cent et les conditions usuelles. Pour les biens mobiliers comptant.
Acte de vente pardevant Ferdinand Kirchner notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 juin—8 15 22 29 juil 6 12

PAR BAUMGARDEN & FRIEDICHS.

Cottage désirable dans le Quatrième District.
No 88 Avenue Washington.
Interdiction de Emma L. McDuff.
No 2,178—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDICHS—Geo. G. Friedichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI 20 juillet 1889, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 11 juin 1889, et rendu dans la susdite succession.
Le commode Cottage couvert en ardoises, avec bâtisses à deux étages dans le fond, No 88 Avenue Washington, dans l'îlot borné par les rues Annonciation, Laurel et Sixième, ayant galerie sur la façade et sur les côtés, 5 chambres avec cabinets à provisions en bas, et 2 chambres en haut, [illegible] ... citerne, hangar, etc., etc. Le terrain est décrit comme suit : Lot No 6, mesurant 30 pieds de face à l'avenue Washington, sur 100 pieds 8 pouces et mesurant 60 pieds, plus ou moins [illegible] ... d'un côté de la ligne où les lots 11 et 12 se rencontrent, lequel lot et portion de terre se trouve à la propriété appartenant autrefois à Henry Jolls, entre lignes parallèles, et 30 pieds de largeur dans toute sa profondeur ; lesquelles 2 portions de terre mesurent ensemble 30 pieds de face à la rue Washington par 160 pieds 9 pouces, plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1889 et fera le dépôt d'usage de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant I. Rendernagel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 juin—15 22 29—juil 6 13 20

Succession de A. J. Shaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,31[illegible]—Division A.—Attendu que Mme Cath. E Shaw (née Donovan) a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de A. J. Shaw, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juin—26 30—5 juil

Succession de Joséphine Pérot, Veuve de Pierre A. Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,390—Division C—Attendu que Lucien Dupré a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Joséphine Pérot, Veuve de Pierre A. Dupré, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
2 juil—3 9 12 Greffier.

Horace J. Andrus vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 25,790—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par F. J. Aletz, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
27juin—27—3 8 juil Greffier.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés de choix, centralement situées, et d'un rapport rémunérateur.
Les maisons de résidence en briques à deux étages, 223 et 225 rue St-Charles, entre Julia et St-Joseph.
Succession d'Ernest Basile Joubert.
No 27,281—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 juin 1889, il sera vendu à l'encan :
Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, sur 44 borné par les rues St-Charles, St Joseph, Carondelet et Julia, mesurant 41 pieds 1 pouce de façade rue St-Charles sur une profondeur de 151 pieds 11 pouces et 3 lignes, ainsi que le tout est désigné par la lettre "B" sur un plan annexé à l'acte de l'étude de Alex. Ducros, en date du 15 février 1888. Les améliorations comprennent les maisons de résidence en briques à deux étages Nos 223 et 225 rue St-Charles admirablement située pour résidence ou comme placement d'argent. Donnant un très joli revenu de $60 par mois, et pouvant toujours se louer à de bons locataires. La propriété est à proximité de marchés, d'églises et lieux d'amusements et à 10 minutes de marche de la rue du Canal.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1889 en sus du prix d'adjudication.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Simon, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
13 juin—13,22,29—juil 6,13,20

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente en partage.
Beaux meubles de maison, piano, faïence, gravures, etc.
In re. Mme Mary Harvey vs Harry Harvey et als.
Nos 20,617 et 19,528—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MERCREDI, 3 juillet 1889, à 11 heures A. M., à la résidence No 104 rue Felicity, en vertu d'un jugement rendu le 12 juin et signé le 21 juin 1889, par l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, il sera vendu à l'encan, pour effectuer un partage :
Tout le contenu de dit hôtel, consistant en une élégante collection de meubles de salon et de chambre à coucher et de salle à manger, piano, faïence, verrerie et autres, etc., meubles de cuisine, etc.
Conditions—Comptant.
24 juin—28,29—juil 3

ANNONCE JUDICIAIRE.
POUR OPERER UN PARTAGE,
Les maisons de résidence, double, de choix, en bois et à deux étages, 102 et 104 rue Félicité.
In re Mme Mario Harvey vs. Harry Harvey et als.
Nos 20,017 et 19,528—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR MACON, PAUL & ROBINSON — Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI, 27 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu le 12 juin 1889 et signé le 21 juin 1889 par l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division E, il sera vendu à l'encan, pour opérer un partage, la propriété suivante, savoir :
Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Félicité, Ste-Marie, Laurel et Annonciation, mesurant au pied américain 36 pieds de face sur la rue Félicité sur 161 pieds 8 pouces, plus ou moins, sur la ligne de la rue Annonciation, sur une profondeur [illegible] ... et ligne du côté de la rue [illegible] ... un terrain 3 ayant 3 pieds de face sur une profondeur, le lot No 12 et une partie des lots Nos 7 et 8 dans cet îlot que sur un plan annexé à un acte de Albert Dupuy passé pardevant [illegible] notaire, le [illegible] 1855. Les améliorations consistent en deux maisons de résidence en bois, à deux étages, bien construites et désignées par les Nos 102 et 104 rue Félicité.
Condition de la vente—Un tiers comptant et le reste payable à crédit en un et deux ans, en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement final. Les billets seront divisés en coupons à la convenance des parties intéressées. Les améliorations devront être assurées au compte du vendeur, etc.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Bernard Theard, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de la vente.
23 juin—26 29—juil 6 12 20 27

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Trois Lots de Terre de valeur dans le Premier District, rue Bienville, entre les rues Liberté et White.
Dans l'affaire de M. E. Mitchell vs Crescenie.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 26,821.
VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 3 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. C. Ellis, juge de la dite cour, en date du 19 juin 1889, il sera vendu la propriété décrite, à savoir :
Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations et dépendances qui y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages leur appartenant ou en dépendant ou que, ou partie de ceux situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Clara, Villeré, Bienville et Conti, désigné comme les lots Nos 4, 5 et 6 de l'îlot No 15, sur un plan de Geo. F. Dunbar, voyer, le 4 de juin 1869, et mesurant comme suit : le lot No 4 mesure 31 pieds 10 pouces et 8 lignes de face à la rue Bienville, 31 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Conti, [illegible] ... le côté du lot No 5. Le lot No 5, a 128 pieds 10 pouces et 1 ligne sur la ligne le divisant du lot No 4 et 130 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne le séparant du lot No 6, et le lot No 6 a 130 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne le séparant du No 5, et 134 pieds 7 lignes sur l'autre ligne le séparant du lot No 7.
Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans en des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et avec toutes les clauses usuelles de sécurité, clauses de 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite pour recouvrer le collection. Les améliorations devant être tenues assurées et les polices transférées. L'acte de vente pardevant Fred Kirchner, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devront assumer et payer en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
30juin—30 22 29—6 13 20juil

ANNONCE JUDICIAIRE
Propriété améliorée de valeur dans le Premier District, rue Clio entre Rampart et Franklin—Une action du fonds capital du Mechanics Dealers & Lumbermen's Exchange de la Nouvelle-Orléans.
Dans l'affaire de Patrick C. Malone vs ses créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 26,642.
Vente de Syndic.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon — SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 19 juin 1889, il sera vendu la propriété décrite, à savoir :
1° Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Franklin, Rampart, Clio et Calliope, et désigné par la lettre A sur un plan dressé par C. A. de Armas, voyer de la ville, lequel dit portion de terre mesure 36 pieds de face à la rue Clio, sur 127 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et est composé de [illegible] ... lots Nos 1, 2 et 4.
2° Une action du fonds capital du Mechanics Dealers and Lumbermen's Exchange de la Nouvelle-Orléans.
Termes et conditions—Pour la propriété foncière : un tiers comptant et la balance à un et deux ans pour billets de l'acquéreur portant intérêt de huit pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant toutes les clauses usuelles de sécurité, y compris la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de poursuite pour en forcer la collection. Les améliorations devant être assurées et la police transférée au détenteur des billets. L'acquéreur devant payer en sus du prix d'adjudication les taxes de 1889. L'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente. Pour l'action, comptant avant le transfert.
30 juin—30 22 29—6 13 20 juil

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cottage No 317 rue des Marais dans le Troisième District.
Succession de Peter Dowry, décédé.
A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteurs—Bureau No 12 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "B," en date du 13 juin 1889, docket No 26,774, pour le compte de la succession de feu Peter Dowry, à l'encan, il sera vendu :
Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlot No 366, borné par les rues Marais, Urquhart, Mandeville et l'avenue Lafayette. Le dit terrain est désigné par le No 9 et mesure 31 pieds de face sur la rue des Marais, sur une profondeur de 91 pieds 5 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en un cottage en bois, portant le No 317 de la rue des Marais, et a deux chambres, citerne, cuisine, etc.
Conditions—Comptant au moment du titre ; 20 pour cent comptant sur le lieu, et en assumant le paiement des taxes de 1889 en outre de l'adjudication.
L'acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
[illegible]

Avis.

A. MEDIN, la Compagnie, informe les toutes les publicités, [illegible]

PEERLESS DYES Les meilleures. [illegible]